Browaeys, 9.2 PP ; 24e, Demeulenaere, 9.2 PP ; 25e, Declercq, 9.2 P ; 26e, Deprince, 9.2 PP ; 27e, P. Marcy 9.3 PP ; 28e, Sandevoir, 9.3 P ; 29e, Delannoy, 9,3 P ; 30e, H. Frady, 9,3 ; 31e, Nicolas, 9,3 P ; 32e, Lepoutre 9,4 P.

33e prix, Poulain, 9 h. 4. P. ; 34e, A. Loens, 9.4, P.; 35e, P. Marcy, 9.4. P. ; 36e, Liénard, 9.4, P. ; 37e, Sadoine, 9.4, P. ; 38e, F. Taut, 9,5, PP. ; 39e, Carrette, 9.5 ; 40e, Delannoy, 9.5, PP. ; 41e, Libyn, 9.5 ; 42e, V. Grouillon, 9.5 ; 43e, G. Broways, 9.5 ; 44e, Delannoy, 9.5 ; 45e, Dekees, 9.5 ; 46e, Dupont, 9.5 ; 47e, Merlin, 9.5 ; 48e, Devos, 9.5.

Dimanche, 15 mai 2e concours par zone sur Clermont organisé par la société l'*Hirondelle*, établie chez le sieur Oscar Lefebvre, à la Descente des Choristes, rue d'Alma. 100 fr. de prix d'honneur, mise 1 fr. 50 par pigeon. L'inscription la veille de 3 à 6 h. 1/2 du soir.

Jeudi 19 mai (jour de la fête de l'Ascension), 3e concours par zone sur Creil organisé par la société *Les 3 Macôtes*, établie chez le sieur Victor Retain, 35 rue du Labyrinthe, à côté du cimetière du Blanc-Seau. 100 fr. de prix d'honneur, mise 1 fr. 50 c. par pigeon. L'inscription la veille de 3 à 6 h. 1/2 du soir.

Wattrelos. — Les amateurs de lapins et de poules paraissent se multiplier; un matin, M. Ch. Duthoit, tisserand, constatait la disparition de son poulailler, et, à la même heure, une ménagère, Mme Berthel, s'apercevait que six lapins, gros, gras et dodus avaient été enlevés de leur clapier.

Mouvement du canal de Roubaix. — Bateaux arrivés: *Jeune Désiré*, houille, venant de Meurchin ; l'*Enfant de France*, bois, venant de Calais; *Frère et Sœur*, houille, venant de Bruay; *Jeune Clodomir*, houille, venant de Meurchin ; *Sans y penser*, houille venant de Beuvry; l'*Oscar*, houille, venant de Beuvry ; le *Victorieux*, houille, venant de Denain ; *Bosart*, soude et cristaux, venant de Saint-Ohlin ; les *Deux frères*, houille, venant de Bruay ; le *Noël*, houille, venant de Bruay ; *Lacryma Christi*, houille, venant de Beuvry ; le *Fils unique*, houille, venant de Meurchin ; *Maria*, houille, venant de Saint-Amand ; *Nénuphar*, bois, venant de Calais ; *Saint-François*, laines et coton, venant de Dunkerque ; *Pedro*, houille venant de Isberque.

Bateaux attendus. — *Le Vainqueur des jaloux*, chaux, venant de Chercq ; *La Fidèle*, chaux, venant de Tournai ; *Le Jeune Ernest*, charbon, venant de Quaregnon ; *Amphibie*, chaux, venant de Chercq.

LA FRANC-MAÇONNERIE

Le 48me numéro des *Mystères de la Franc-Maçonnerie*, dévoilés par Léo Taxil, est en vente au prix de 10 centimes.

Le réclamer aux porteurs ou au bureau du journal.

SOCIÉTÉ ARTISTIQUE de Roubaix-Tourcoing. — 6me exposition des arts décoratifs, rue de l'Alouette, 58. — Prix d'entrée : 50 centimes les dimanche, lundi et jeudi ; 1 franc les autres jours.

L'exposition est ouverte tous les jours de 10 heures à 6 heures.

TOURCOING

Travaux vicinaux. — Le mardi 24 mai aura lieu à l'Hôtel-de-Ville l'adjudication publique des travaux pour la construction d'aqueducs et de chaussées pavées aux chemins du Tilleul, de la Latte, de Roncq et du Beau Séjour.

Un vol d'outils a été commis au préjudice d'un ouvrier maçon, par Cyrille Vandeputte, gamin de 15 ans, qui a déjà de mauvais antécédents. Il a été condamné, il y a quelque temps, à la prison, pour avoir jeté des pierres dans les fenêtres d'un wagon de chemin de fer à la gare des Francs.

Un pochard, mis à la porte d'un cabaret de la rue Famelars, a passé sa mauvaise humeur sur la porte de cet établissement dont il a défoncé un panneau à coups de pieds. Pour ce fait, Arthur Essenback, tel est le nom du pochard, a été arrêté et passera en police correctionnelle.

Neuville-en-Ferrain. — Un commencement d'incendie, dont la cause est accidentelle, s'est déclaré, dans la nuit de vendredi à samedi, vers deux heures, chez M. Carlos Devolder, marchand épicier. Le magasin a seul été endommagé. Les pertes sont évaluées à 400 fr. Il y a assurance.

LILLE

Rixe entre militaire et civils. — Dimanche, vers huit heures du soir, un soldat du 1er bataillon d'artillerie de forteresse s'était pris de querelle à l'angle des rues de la Gare et des Ponts-de-Comines avec plusieurs individus : tout à coup l'artilleur, ayant été fort malmené par les civils, tira sa baïonnette et en menaça ses adversaires. Mais à ce moment passait un officier qui, attiré par le bruit de la bagarre, réclama l'intervention d'un brigadier de chasseurs à cheval ; celui-ci arrêta l'artilleur et le conduisit vers la Grand'Garde.

Au pied de l'escalier, le soldat réussit à prendre la fuite et partit à toutes jambes vers la rue de la Gare. Les hommes du poste se mirent aussitôt à sa poursuite et ne tardèrent pas à le reprendre. Il avait la tête couverte d'un mouchoir et prétendait avoir reçu un coup de couteau ; ce fait a été reconnu inexact.

Il a été impossible de retrouver les individus, probablement des souteneurs avec lesquels l'artilleur se querellait au moment de son arrestation.

CONSEIL MUNICIPAL DE ROUBAIX

Séance du vendredi 6 mai 1887

Compte-rendu analytique du *Journal de Roubaix*

(SUITE. — Voir le *Journal de Roubaix* du 9 mai)

Présidence de M. Julien LAGACHE, maire

LE NOUVEL HOSPICE

M. LE MAIRE. — L'administration des Hospices nous a fait parvenir, aujourd'hui même, la lettre suivante que nous nous empressons de vous communiquer :

« *La commission administrative des Hospices à M. le Maire*

» Monsieur le Maire,

» Selon qu'il avait été convenu à la séance du 6 avril dernier, nous avons remis en communication à la Préfecture avant de les présenter au Conseil municipal les projets de rapport et de délibération concernant la construction du Nouvel Hospice. Les travaux de la session du Conseil général auront probablement empêché momentanément l'examen de cette pièce ; nous avons donc pensé qu'il serait utile de vous en remettre une copie qui serait, si vous le jugez à propos, communiquée au Conseil municipal, qui pourrait en confier l'étude à une commission. Cette étude simultanée par la Préfecture et par le Conseil municipal ne pourra que faire gagner du temps.

» Nous vous adressons par le même courrier et en double une expédition dont une que nous vous prions de faire parvenir à M. le préfet avec la copie du rapport de Monsieur l'inspecteur général que nous lui retournons et notre réponse aux observations contenues dans ce rapport et le détail des mesures que nous avons cru devoir prendre comme suite à ces observations

» Veuillez agréez, monsieur le maire, l'assurance de notre considération la plus distinguée.

» Pour la commission administrative

» Le vice-président

» A. LELOIRE

» *Projet de rapport et de délibération*, concernant la construction d'un deuxième hospice, à Roubaix, présenté par la sous-commission chargée d'étudier la question.

« Messieurs,

» Depuis de longues années, la nécessité d'un nouvel hospice a été reconnue par les diverses commissions qui se sont succédé dans l'administration de nos établissements hospitaliers.

» Déjà, dans la première moitié de notre siècle, et devant l'accroissement rapide de notre population ouvrière, on avait étudié sérieusement les moyens de reconstruire, sur place, notre vieil hospice; en 1855, on avait songé à l'agrandir par l'annexion de terrains faisant partie des jardins voisins; en 1862 l'administration avait choisi un terrain et avait entamé des pourparlers pour arriver à une acquisition; mais, chaque fois, des empêchements, soit financiers, soit autres, avaient renversé les projets considérés comme prêts à aboutir très prochainement.

» En 1869, enfin, à la suite d'une expropriation importante, l'hospice acquit pour emploi des sommes qui avaient été allouées comme indemnité par le jury, une parcelle de terrain d'environ trois hectares, sise à Barbieux, au point culminant du territoire de Roubaix, avec l'intention formelle d'y construire un nouvel hospice.

» Mais la guerre allemande vint encore enrayer ces projets, et la commission, qui prit ensuite la gestion de la fortune hospitalière, ne trouva pas l'hospice assez riche pour se payer la fantaisie d'un établissement neuf et précieux qui lui coûterait très cher à édifier et entrainerait une augmentation de personnel hors de proportion avec ses maigres revenus.

» La commission administrative qui lui succéda en 1879 n'eut pas les mêmes scrupules. Trompée par des personnes probablement peu au courant de la dépense qu'exigerait la construction d'un hospice complet devant contenir six cents lits d'hospitaliers, elle décida de pousser activement la construction de l'hospice projeté, s'informa près du Crédit foncier de ce que coûterait un emprunt de sept cent mille francs et mit au concours les plans du nouvel établissement.

» Ces plans furent jugés par une commission composée de trois membres de l'Institut et de deux administrateurs. Le lauréat du concours reçut ordre de *préparer les plans d'exécution et d'établir ses devis* avec le plus grand soin, l'économie la plus stricte et la plus sévère exactitude. Il lui fut accordé un mois pour rendre ses plans et devis.

» Des retards, dont nous n'avons pas à rechercher les causes, se produisirent dans la livraison de ces plans et devis qui ne furent remis à l'administration que plusieurs mois après, de sorte qu'à leur arrivée, la commission administrative avait été largement modifiée. Les plans furent examinés attentivement et trouvés défectueux et inexécutables ; le devis en était doublé.

» Mais les besoins s'accroissant de jour en jour, la Commission administrative reprit à nouveau l'étude de ce projet et l'examina surtout sous le rapport des voies et des moyens.

» Dans un rapport détaillé du 18 mai 1883 il fut clairement établi qu'elle ne pouvait risquer une pareille entreprise avec ses seules ressources, qu'elle devait gagner du temps afin d'arriver à l'échéance des emphytéoses.

» L'hospice pouvait espérer d'être suffisamment riche pour payer l'intérêt et l'amortissement d'un emprunt qui permettrait de réaliser enfin ces projets si anciens et dont l'urgence est suffisamment reconnue.

» Il fallait cependant pourvoir aux besoins du moment et la commission administrative se décida à faire l'acquisition de la propriété Mourmant, contiguë à l'hospice, avec lequel elle pouvait facilement communiquer en ouvrant une porte dans un mur mitoyen et qui lui était offerte à un prix avantageux.

» Cet agrandissement permettrait d'augmenter le nombre des pensionnaires d'environ cent personnes, y compris quelques ménages qui seraient admis à titre d'essai.

» Le Conseil municipal s'empressa d'accorder les subsides annuels nécessaires à l'entretien des nouveaux hospitaliers.

» La commission administrative, au moyen de cette augmentation, comptait pouvoir atteindre les premières échéances emphytéotiques ; mais les places nouvellement créées furent rapidement enlevées et les demandes deviennent aujourd'hui et plus nombreuses et plus pressantes.

» Il fallait donc bien se rendre à l'évidence et reconnaitre que les besoins ne feraient que s'accroître chaque année en raison directe de l'augmentation de la population ouvrière; aussi la commission administrative devant cette situation reconnut-elle qu'il n'était pas possible de demeurer dans le *statu quo*, ni de se buter à l'idée de construire un nouvel hospice dans le seul but d'y transporter nos administrés et de supprimer l'ancien. Elle ne voulut pas se lier les mains pour l'avenir, en dépensant des sommes considérables pour construire d'un seul coup un hospice de six cents lits, et elle décida de faire dresser les plans d'ensemble d'un second hospice, qui serait commencé le plus tôt possible et aussitôt les formalités exigées par les règlements remplies.

» Ce projet serait continué dans l'avenir au fur et à mesure que les ressources le permettraient et que se produiraient les besoins.

» Mais il ne suffisait pas de décider la construction du nouvel établissement : l'administration savait qu'elle ne pouvait distraire, dans ce but, aucune partie de sa dotation il fallait donc rechercher pas quels moyens elle arriverait à se procurer les fonds nécessaires pour donner suite à ces projets dont la réalisation exigerait environ sept à huit cent mille francs. Elle se mit en rapport avec l'Administration municipale qui, après avoir étudié la proposition de la Commission administrative, lui donna son assentiment *et proposa un emprunt dont la ville garantirait l'intérêt* jusqu'en 1925. L'amortissement ne commencerait qu'alors que, l'hospice étant rentré en pleine possession d'une bonne partie de ses biens emphyteosés, l'accroissement considérable de ses revenus lui permettra de faire face aux obligations que la construction du nouvel hospice lui aura créées.

» C'est en effet la première pensée qui vient à l'esprit lorsqu'on recherche les voies et moyens, pour arriver à la réalisation la plus prompte possible d'un projet important, mais, après réflexion, et en étudiant sérieusement la question, on reconnait que ce moyen serait le plus long par les formalités qu'il entrainerait et par la nécessité d'obtenir une loi, ce qui exige des démarches qui peuvent se prolonger pendant une année, et de plus coûteux par les frais qui ne laissent pas d'être d'une certaine importance.

» Vous avez donc pensé qu'il y aurait avantage, pour la caisse municipale, et pour la célérité de l'exécution des travaux, à se servir des fonds que possède l'hospice.

» Dans ce système l'hospice aliénerait son capital, rentes, et la ville lui paierait, au dehors, des subsides ordinaires, le revenu du capital aliéné.

» De là, bénéfice de temps et bénéfice d'argent ; puisque les frais qu'occasionnerait le recours à un emprunt seraient reportés en partie sur l'hospice et serviraient à reconstituer le capital, rentes, aliéné, lequel avait une destination dont il serait détourné momentanément sans inconvénient pour l'établissement puisque, devant servir à solder les reprises à faire à l'échéance des Emphystéoses, la reconstitution nous permettrait de lui donner, le moment venu, l'emploi auquel il était destiné.

» Ce capital qui s'élève à plus de sept cent mille francs et que l'autorité supérieure autoriserait certainement à aliéner au fur et à mesure que les constructions s'achèveraient, produirait donc un revenu égal à la rente aliénée augmentée de la somme nécessaire à sa reconstitution en trente années au taux convenu de 3,50 0/0.

» C'est ici surtout que se trouve l'avantage qui rend cette opération préférable à un emprunt.

» Dans ce dernier mode, la ville recevra, en un seul versement la totalité de la somme empruntée et en servira les intérêts à partir du jour du versement, mais, comme elle n'en n'aura pas l'emploi immédiat, elle devra la placer au Trésor qui ne sert pas d'intérêts pour les sommes ayant une destination déterminée.

» De là perte sèche pour la Caisse municipale.

» Dans notre système, au contraire, l'absence de frais et la suppression de la perte d'intérêts permettront de reconstituer notre capital-rentes sans aucun dommage pour la ville.

Voici comment nous démontrons la justesse de notre système.

» Si la ville emprunte à 4.75 0/0 tandis qu'à l'hospice elle ne servira la rente que sur le pied d'environ 3,60, il restera disponible de ce chef 1,15 0/0 imputable sur l'amortissement, à quoi il convient d'ajouter 1,07 0/0 que la ville servira pour l'amortissement en plus des 1.75 0/0. Ces deux chiffres donnant 2,82 0/0 à placer annuellement pendant le même terme de trente ans au taux de 3.50 0/0 donneront un capital de 141,57 0/0 au lieu de cent francs, soit près d'un tiers de bonification à convertir en un terme moins long ou en une somme moins importante, au choix du conseil municipal.

» En conséquence nous vous proposons de prendre la délibération suivante :

« La commission administrative,

» *Considérant* que l'urgence de la construction d'un second hospice à Roubaix est généralement reconnue ; mais que, dans la situation financière dans laquelle se trouvent les établissement hospitaliers, l'obligation de procurer à l'administration charitable des ressources nécessaires pour arriver à cette construction incombe à la ville.

» *Considérant* que les orphelins et les incurables sont deux catégories d'administrés spécialement à la charge de la ville qui accorde d'ailleurs pour leur entretien, les subsides nécessaires, aucune fondation n'existant en leur faveur.

» *Considérant* que les orphelins issus de parents décédés, encore jeunes, ont besoin de reconstituer leur tempérament par la vie au grand air et à la campagne.

» *Considérant* que les incurables se trouvent dans les mêmes conditions et que l'air des champs ne peut qu'être favorable au rétablissement de leur santé.

» *Considérant* que, pour arriver à l'exécution de ce projet, une somme d'environ sept cent mille francs parait nécessaire.

» Attendu que, pour se procurer cette somme la ville serait obligée de recourir à un emprunt qui exigerait une loi spéciale laquelle demanderait une étude et des formalités qui pourraient s'étendre à une année au moins ;

» *Considérant* que, pour éviter ces retards, l'hospice pourrait aliéner ses rentes sur l'Etat, au fur et à mesure des besoins à condition que la ville s'engage à lui payer un revenu égal à celui de la rente aliénée ;

» *Considérant* en outre que ce capital-rentes est destiné à faire face aux reprises qui devront avoir lieu à l'échéance des emphyteoses.

» *Considérant* qu'il sera urgent et légal de le reconstituer pour que l'hospice soit en mesure de remplir ses obligations envers les arrentataires.

» *Considérant* que ce capital sera facilement reconstitué en trente années par la capitalisation estimée sur le pied de trois et demi pour cent d'une soulte annuelle payée en plus par la ville aux hospices.

» *Considérant* que ce mode de procéder est plus avantageux pour la ville que le recours à un emprunt.

» *Considérant* que les intérêts des établissements charitables sont d'ailleurs suffisamment sauvegardés par la reconstitution précipité.

» *Délibère* :

» Un second hospice sera construit partiellement au hameau dit Barbieux sur un terrain acquis à cet effet.

» Les plans d'ensemble et devis seront dressés dans le plus bref délai possible par les soins de l'administration hospitalière. Ils comprendront des pavillons détachés devant contenir en tout six cents lits d'hospitaliers et les services généraux nécessaires pour desservir ces six cents lits.

» Il ne sera construits actuellement que les pavillons nécessaires pour deux cents lits et les parties indispensables des services généraux. Une chapelle provisoire sera établie dans l'un des pavillons détachés.

» Pour couvrir la dépense occasionnée par cette construction l'hospice vendra, au fur et à mesure de l'avancement des travaux, ses rentes sur l'Etat s'élevant en capital à environ sept cent mille francs.

» La ville s'engagera envers l'hospice, par un acte en due forme, à lui servir, en dehors de tous les autres subsides ordinaires, la rente du capital aliéné et en plus la somme estimée au taux de trois et demi pour cent nécessaire à la reconstitution, en trente années, dudit capital-rentes aliéné.

» Ampliation de la présente sera adressée à M. le Préfet pour recevoir son approbation. »

» *Projet de convention*. — Par devant M°........, notaire à la résidence de Roubaix, ont comparu :

MM. . . . .

d'une part.

Et MM. . . . .

d'autre part, etc...

» *Article 1er*. — L'administration des hospices de Roubaix s'engage, à la demande de la ville de Roubaix, et pour faire face aux besoins urgents, à ériger immédiatement, et par pavillons isolés, sur un terrain qu'elle possède à Roubaix au lieu dit « Barbieux », des constructions suffisantes pour contenir deux cents lits d'hospitaliers.

» Un plan d'ensemble pour six cents lits, avec les services généraux y nécessaires, sera incessamment dressé par les soins de la commission administrative.

» La partie indispensable des services généraux sera seule exécutée en même temps que les quatre pavillons comprenant les deux cents lits. Ce dernier chiffre pourra être augmenté d'un commun accord par les parties contractantes, au fur et à mesure que les besoins se feront sentir, et en raison des ressources disponibles.

» *Article 2*. — L'hospice actuel sera maintenu, et les parties encore disponibles de l'annexe de la rue du grand chemin seront aménagées pour compléter le nombre de lits actuellement disponibles qui seraient ainsi portés au chiffre de trois cent quatre-vingts, non compris le personnel.

» *Article 3*. — De son côté, la ville s'engage formellement à payer chaque année à l'hospice jusques et y compris l'année mil neuf cent dix-huit, en dehors des subsides ordinaires, nécessaires à l'entretien des hospitaliers admis dans l'un et l'autre établissement, à quelque titre que ce soit : vieillards, incurables et orphelins, une somme égale aux rentes aliénées, et, en plus, une soulte annuelle, estimée au taux de 3,50 0/0 nécessaire à la reconstitution du capital aliéné.

» Le Conseil municipal pourra solder cette soulte, soit par un forfait, soit au cours de la bourse, en payant les frais.

» Pour copie conforme,

» *Le Vice-Président*,

» A. LELOIRE. »

M. LE MAIRE. — Nous avons l'honneur de vous prier de vouloir bien soumettre les projets de rapport et de convention qui accompagnent la lettre dont vous venez d'entendre lecture à l'examen de vos 3e, 2e et 1re commissions. — Adopté.

M. ALFRED REBOUX. — M. le Maire, on nous a dit, dans une précédente séance, que les plans étaient prêts, et d'après ce que nous venons d'entendre, il semblerait qu'ils n'existent pas encore.

M. LE MAIRE. — Il y a un an que ce projet est rédigé : de là cette contradiction. Les plans et devis sont prêts.

Les deux documents sont renvoyés aux 3e, 2e et 1re commissions. (*A suivre*).

PRIMAVERA !

Chacun sait qu'au printemps les humeurs se réveillent

Que le sang, plus actif, émaille notre peau
De boutons, de rougeurs à des fraises pareilles;
Et que pour les chasser, les bains médicinaux,
Les pilules, les robs, les pâtes et les eaux
Sont très recommandés par les gens d'officines.
Eh bien ! non, tout cela ne vaut pas le Congo !
Ce merveilleux savon suffit pour rendre beau,
Et remplace à lui seul toutes les médecines.

14748d Vaissier frères Roubaix-Paris.

SPORT

CONCOURS HIPPIQUE DE LILLE

(Deuxième journée)

Lundi 9 avril. — Prix des Habits rouges

Le programme de cette réunion, fort peu nombreuse, comportait des sauts d'obstacles et les onze chevaux qui se sont présentés étaient pour la plupart d'un mérite très contestable comme sauteurs par contre, ils étaient généralement bien montés. Plusieurs chutes se sont produites, mais sans aucun accident.

1er prix, *Robin des bois*, à M. le comte de Gontaut Biron, monté par M. le comte de la Bouteтière. — 2me. *Blackboulé*, monté par son propriétaire M. E. Grardel. — 3e, *Bridaine*, 4e, *Loterie*, montés par leur propriétaire M. le baron de Thouron. N...

COUR D'APPEL DE DOUAI

Audience du lundi 9 mai 1887.

Affaires GRAWITZ

La cour, joignant les différentes affaires Grawitz, statue, par un arrêt unique.

Adoptant les motifs des premiers juges, elle confirme leur jugement, et donne acte aux teinturiers de leur réserves de demander ultérieurement la nullité totale ou partielle des brevets.

Relativement aux fabricants, attendu que leur bonne foi ne suffirait pas pour écarter les dommages-intérêts, elle les déboute de leur appel, et les maintient en cause.

Les experts devront déposer leur rapport dans les 6 mois de leur acceptation.

M. Grawitz est condamné aux dépens de l'appel ; ceux de la première instance sont réservés.

NORD

Chronique électorale. — Notre correspondant particulier à Paris nous télégraphie que des élections au Conseil d'arrondissement pour remplacer *les membres démissionnaires dans les cantons* d'Arleux, de Douai-Nord, de Douai-Sud, de Douai-Ouest et de Marchiennes, auront lieu le 29 mai.

Armentières. — Dimanche ont eu lieu les élections pour la Chambre de commerce d'Armentières, en voici le résultat :

Sont élus:

MM. Hié, 246 voix; Giller, 244; Duhamel, 236 ; Duquenne, 230; Lambert, 228 ; Leuridan-Bouche, 228; Dulac, 222; Niennez, 219; Becquart, 218; Chas, 215; Fremaux, 215; Lacherez-Dewinde, 192.

La caserne de gendarmerie d'Armentières. — M. Pain, conseiller de préfecture, vient d'être délégué par M. le prefet du Nord pour se rendre à Armentières et y étudier sur place la question de l'établissement d'une caserne de gendarmerie, qui a été soumise au Conseil général lors de sa dernière session et dont l'assemblée départementale, d'accord avec M. le prefet a demandé le renvoi à la session d'août pour décision définitive.

Le crime d'Elouges. — Le parquet d'Avesnes s'est rendu samedi à la ferme de Fontenoy, territoire d'Houdain, canton de Bavai, où des fouilles ont été opérées, en présence du parquet de Mons, pour retrouver une chaîne et une montre en or qui y auraient été jetées par un nommé Mertens, ancien berger, à qui on reproche d'être l'auteur de l'assassinat commis en 1885 sur la personne du bourgmestre d'Elouges, M. Norbert Duquesnes.

Des charges graves pèsent sur Mertens, qui est détenu à la prison cellulaire de Mons.

Dunkerque. — Il est question d'organiser à Dunkerque un *Sailor's Home* pour les marins français.

On sait que le marin qui débarque après un long voyage est exposé à tomber entre les mains de certains industriels peu scrupuleux qui, en peu de jours, le dépouillent adroitement du fruit de longs mois de dur travail. En Angleterre, sous les auspices des autorités compétentes, des hôtels spécialement réservés aux marins se sont élevés et prospèrent. A l'étranger même et notamment à Dunkerque et au Havre, il existe des *Sailor's Home* pour marins anglais qui fonctionnent grâce aux souscriptions recueillies en Angleterre et où les marins anglais trouvent à prix réduit un confortable logement.

On trouvera aisément l'argent si l'Etat consent, ainsi que le lui demandait M. Faure, à garantir l'intérêt à 3 1/2 0/0 des capitaux engagés dans l'entreprise. Deux délégués du ministère de la marine ont passé à Dunkerque, pour étudier la question sur place.

Ils ont trouvé tout le monde ici enchanté de l'idée. Ils avaient du reste rencontré le même accueil au Havre. Les services que rendrait aux marins du commerce un établissement de cette nature sont incalculables. Ils seraient du moins sûrs de garder pour eux et pour leurs familles le pécule laborieusement gagné.

Ouverture d'un bras de décharge dans l'Escaut. — Dans sa dernière session, le Conseil général a renouvelé énergiquement le vœu de l'ouverture d'un bras de décharge dans l'Escaut à Valenciennes, entre l'écluse de la Folie et le mur d'enceinte de la place.

M. le préfet du Nord a reçu de M. Millaud, ministre des travaux publics, une dépêche annonçant que la question est en ce moment soumise à la commission mixte et que la mise en adjudication des travaux ne tardera pas à être autorisé.

PAS-DE-CALAIS

Nécrologie. — Le malheur semble vraiment s'acharner sur certaines familles. Vendredi, nous annoncions la mort de M. Florent Lefebvre. Le lendemain, c'était son fils, Gaston, qui succombait à son tour. Les funérailles ont dû être retardées à cause de ce cruel événement, et le même jour le père et le fils seront conduits à leur dernière demeure.

BELGIQUE

Audenaerde. — Par suite de la démission de M. le ministre Devolder et de la mort de M. Debleckère, l'élection de deux représentants aura lieu le 21 courant. Les catholiques ont porte leur choix sur MM. Thiépont, avocat, et Ramsaet, notaire. On parle aussi d'une troisième candidature dissidente. Les libéraux, découragés par l'insuccès des dernières luttes, s'abstiennent.

Tentative de suicide de Mlle de Sombreuil, à Bruxelles. — On lit dans l'*Indépendance* :

« Le bruit court que Mlle de Sombreuil, revenue à Bruxelles, jeudi soir, a tenté de se suicider à l'*Hôtel de Vienne*, où elle était descendue à son retour de Paris.

» On raconte qu'elle avait écrit à un ami et que celui-ci lui aurait répondu une lettre assez froide, illustrée cependant de deux billets de 1,000 francs.

» La romanesque demi-mondaine aurait déchiré les deux billets de banque en mille morceaux soigneusement ramassés et insérés dans une nouvelle lettre à l'adresse de l'ami en question, pour bien lui marquer qu'elle en avait à lui-même et non à son argent.

» C'est après cette manifestation que, dépitée, furieuse, elle aurait essayé de se donner la mort.

» Depuis ce moment elle est gardée à vue.

» Nous ne donnons d'ailleurs ces détails que sous toutes réserves, car les informations précises manquent; et à l'*Hôtel de Vienne* on parait peu disposé à renseigner les gens. »

Soignies. — On écrit de Soignies au *Journal de Bruxelles* :

» Les catholiques viennent de doter notre ville d'une *Maison des ouvriers*.

» Ce cercle a pour but d'améliorer la condition de nos travailleurs et d'éviter leur affiliation à la Ligue socialiste.

» *Tous les dimanches les membres se réuniront au* local du patronage; ils pourront se délasser honnêtement de leurs fatigues.

» En face de la *Maison du peuple*, où le socialisme règne en maitre, notre *Maison des ouvriers* luttera contre les efforts de ceux qui travaillent à la destruction de l'ordre social.

« Le comité d'organisation fait appel au concours de tous les honnêtes gens, en faveur de cette installation et compte sur les personnes généreuses et dévouées à la classe ouvrière pour aider aux frais d'aménagement du local et d'achat du mobilier. Puisse notre ville voir, comme Bruxelles, la *Maison des ouvriers* recevoir toutes les sympathies !

» C'est dimanche dernier, vers 7 heures du soir, qu'a eu lieu l'inauguration du local du Cercle. Le R. P. Banneux y a donné une conférence, il a parlé de l'œuvre, de son but, de ses tendances, des doctrines qu'elle preconise, des moyens dont elle dispose.

» Il a démontré l'efficacité des Cercles ouvriers pour opérer un rapprochement entre les diverses classes de la société et cita, à côté des grandes villes l'exemple de Chatelet, où s'est fondée une société destinée à répandre les principes de l'œuvre. Il a insisté sur l'importance des conférences. Il a terminé en invitant les personnes présentes à souscrire. Cent cinquante personnes environ se sont fait inscrire après la séance. »

ETAT-CIVIL. — ROUBAIX. — *Déclarations de naissances du 9 mai.* Marthe Dujardin, rue des Longues-Haies, cour Vantroys, 5. — Clotilde Caullet, rue de la Barbe d'Or, cour Devisse. — Jeanne Dion, rue Bernurewaert, 98. — Léon Verhoven, rue Cugnot, 5. — Caroline Debyttere, rue du Fort, cour Prouvost, 12. — Pelagie Vanmaecke, rue de la Guinguette, cour Mulier, 2. — Charles Marquette, Grande-Rue, 168. — César Stockman, rue de la Redoute, 143. — Philippe Depauw, Hôtel-Dieu. — Odile Prez, Hôtel-Dieu. — Marie Hennebert, rue des Arts, cour Ducrocq. — Jules Delaval, rue Vallon, cour Ladsous, 4. — Nestor Déboé, rue de Condé, 146. — Marie Adom, rue des Sept-Pont, 97. — *Mariages du 9 mai.* — Augustin Demeyer, 27 ans, journalier, rue de Vingt-Mètres, et Marie Dewaele, 24 ans, servante, Grande-Place, 31. — Casimir Outurquin, 23 ans, tisserand, à Lys, et Malvina Nottеghem, 21 ans, tisserande, rue de l'Espérance. — *Déclarations de décès du 9 mai.* — Maria Debuysschere, 4 mois, rue de Lannoy, fort Desprez, 24. — Jeannette Deleu, 9 jours, rue Milton, 9. — Parfait Wattigny, 86 ans, propriétaire, rue Franklin, 64. — Léonie Walgraef, 3 ans, rue Vallon, 27. — Cecile Delmée, 79 ans, ménagère, Hôtel-Dieu. — Emile Pecqueur, 45 ans, ourdisseur, rue du Duc, 3. — Stéphanie Vannieuland, 34 ans, ménagère, rue Solférino, 37. — Charles Monseux, 69 ans, forgeron, rue des Charpentiers, 20.

WATTRELOS. — *Déclarations de naissances du 1er au 8 mai.* — Germaine Deschamps, Cretinier. — Henri Beny, Sainte-Marguerite. — Henri Callens, Saint-Liévin. — Eugénie Malfilatre, Sartel. — Oscar Plouvier, Nouveau-Monde. — Sophie Everaert, Sartel. — Paul Debode, Saint-Lievin. — Emile Dhaene, Touquet. — Hélène Defrennes, Sartel. — Simon Behagle, Petit Tournay. — Arthur Nottebaert, Cretinier. — François Jouret, Sartel. — Arthur Parmentier, Fleury. — Emile Lefevre, Sartel. — Zoé Leclercq, Sartel. — Alexandre Leclercq, Sapin-Vert. — Louis Dupont, Sapin-Vert. — Flore Demeyre, Sartel. Zoé Mazure, Sainte-Marguerite. — *Publications de mariages.* — Emile Hanck, 30 ans, contre-maitre de tissage, et Marie Castelin, 25 ans, couturière. — Louis Fretin, 34 ans, contre-maitre de filature, et Clémence Beuscart, 29 ans, visiteuse de pièces. — *Mariage du 1er au 8 mai.* — Théodore Cordier, tisserand, et Sidonie Hautekeete, 32 ans, couturière. — Emile Varras, 36 ans, tisserand, et Eugénie Florin, 35 ans, tisserande. — *Déclarations de décès du 1er au 8 mai.* — Marie Delcroix, 75 ans 4 mois, sans profession, Hospice. — Victor Boitel, 2 mois Baillerie. Victor Duhamel, 25 ans 4 mois, tisserand, Hôpital. — Jean Blomme, 56 ans 4 mois, Saint-Liévin.

WASQUEHAL. — *Déclarations de naissances du 30 avril au 7 mai.* — Clémence Morant, au Plomeux. — Marie Desaint, pavé du Heule. — Germaine Fiselle, au Bourg. — *Publications de mariages.* — Henri Leleu, 42 ans, cultivateur à Wasquehal, et Clémentine Dufermont, 36 ans, rentière à Mouveaux. — *Déclarations de décès du 30 avril au 7 mai.* — Fidéline Debuigne, 67 ans, pavé de Lille. — Emile Roussel, 12 ans, au Bourg. — Georges Olivier, 3 mois, pavé du Heule. — Joséphine Dutilleul, 32 ans, au Bourg. — Maria Detailleur, 3 mois, au Noir-Bonnet. — Mouton, présenté sans vie, au Plomeux.

TOURCOING. — *Déclarations de naissances du 8 mai* — Alfred Desneulin, à la Marlière. — Paul Masurel, rue de la Blanche-Porte. — Amandine Plays, rue des Quinze-Bouteilles. — Georges Masure, rue Haute. — Ernest Destailleurs, rue J. Legrand. — *Du 9.* — Martial Verdonck, rue des Molles briques. — Emilia Deltour, rue Nationale. — Marie Desrumaux, rue de Lille. — Emile Haquette, rue Neuve. — Jeanne Glorieux, rue Saint-Jacques. — Léon Planckaert, rue Haute. — Célina Vynckies, rue du Cimbales. — *Mariages.* — Pierre Marlière, 36 ans, magasinier et Valentine Millescamps, 35 ans, sans profession. — Jules Vierstraete, 25 ans, lamier, et Hélène Dujardin, 23 ans, soigneuse. — *Déclarations de décès du 8 mai.* — Justine Duterte, 43 ans 9 mois, sans profession, rue St-Jacques. — Marie Dumortier, 69 ans 2 mois, rentière, r. St-Jacques. — Charles Desmettre, 4 mois 9 jours, rue Chêne-Houpline. — Arthur Ginze, 1 an 1/2, rue du Moulin-Fagot. — *Du 9.* — Marie Lecoutre, 1 an 7 mois, rue Masquelier. — Georges Ladsous, 1 an 9 mois, rue du Nord. — Léontine Maes, 2 mois 6 jours, Chêne-Houpline. — Fortuné Bodin, 33 ans, 3 mois, journalier, rue Nationale. — Juliette Deletombe, 62 ans 1/2, rue Delhaye. — Cyrille Pollet, 56 ans, journalier, rue du Bois.

BONDUES. — *Déclarations de naissances du 1er au 7 mai.* — Julienne Millescamp, rue du Bosquiel. — *Déclarations de décès du 1er au 7 mai.* — Jean-Baptiste Martin, 62 ans, à l'Hopice. — Camille Bonte, 21 ans, chemin du Molinel.

TOUFFLERS. — *Déclarations de naissances du 1er au 8 mai.* — Julie Delerue, hameau du Voisinage. — *Publications de mariages.* — Entre Zéphirin Duquesnoy, 29 ans, tisserand, et Palmyre Deroulers, 26 ans, ménagère, à Templeuve (Belgique). — Hippolyte Tricoit, 27 ans, teinturier, à Flers-lez-Lille, et Marie Deronne, 23 ans, lingère à Toufflers.

Convois funèbres & Obits

Les amis et connaissances de la famille WATTIGNY-LEROY qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur *Louis-Joseph-Parfait* WATTIGNY, décédé à Roubaix, le 9 mai 1887, dans sa 87e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut Solennels, qui auront lieu le mercredi 11 courant, à 4 heures, en l'église du Très-Saint-Rédempteur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue Francklin, 64.

Les amis et connaissances de la famille LEPERS-LEPERS qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Dame Charlotte LEPERS, veuve de M. Denis LEPERS, décédée subitement à Wattrelos, le 9 mai 1887, dans sa 60e année, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Service solennels, qui auront lieu le mercredi 11 courant, à 9 heures 1/2, en l'église de Wattrelos. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue d'Audenaerde (près le bureau. — L'Obit du mois sera célébré le mercredi 8 juin, à 9 heures, en la même église.

Les amis et connaissances de la famille PECQUEUR-BETRY qui, par oubli n'auraient pas reçu de lettre de faire-part du décès de Monsieur Emile PECQUEUR, décédé à Roubaix, le 9 mai 1887, dans sa 46e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise, sont priés de considérer le présent avis comme en tenant lieu et de bien vouloir assister aux Convoi et Salut solennels qui auront lieu le mercredi 11 courant, à 4 heures 1/2, en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix. — L'assemblée à la maison mortuaire, rue du Duc, 3.

Un Obit solennel Anniversaire sera célébré en l'église Notre-Dame, à Roubaix, le jeudi 12 mai 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de Dame Catherine TOUTLEMONDE, veuve de M. Clovis MEURISSE, décédée à Roubaix, le 20 mai 1885, à l'âge de 75 ans, administrée des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit solennel du Mois et une Messe de Convoi seront célébrés en l'église du Sacré-Cœur, à Tourcoing, le jeudi 12 mai 1887, à 8 heures et 8 heures 1/2, pour le repos de l'âme de Monsieur Jean-Baptiste DUCOULOMBIER, membre du Corps des Sapeurs-Pompiers depuis 50 années, veuf de Dame Isméria LIETAER, décédé à Tourcoing, le 31 mars 1887, dans sa 71e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire part, sont priées de considérer le présent avis comme en tenant lieu.

Un Obit Solennel anniversaire sera célébré en l'église du Sacré-Cœur, à Roubaix, le mercredi 11 mai 1887, à 10 heures, pour le repos de l'âme de M. AGACHE, Jean-Baptiste, décédé à Roubaix, le 7 mai 1886, dans sa 83e année, administré des Sacrements de notre mère la Sainte-Eglise. — Les personnes qui, par oubli, n'auraient pas reçu de lettre de faire-part, sont priées de considerer le présent avis comme en tenant lieu.

LETTRES MORTUAIRES & D'OBITS

IMPRIMERIE ALFRED REBOUX. — AVIS GRATUIT dans le *Journal de Roubaix* (Grande édition), et dans le *Petit Journal de Roubaix.*

FAITS DIVERS

Il y a quelques jours, des expériences ont été faites à Hutteldorf, près de Vienne, avec un nouveau fusil à répétition dont l'inventeur est un mécanicien aveugle, nommé Fortelka.

La magasin est mobile. Le mécanisme est, dit-on, très simple, et on tire avec ce fusil, quarante coups à la minute.

Mort de Hyacinthe. — La direction du Palais-Royal vient de recevoir une dépêche lui annonçant la perte d'un de ses plus aimés pensionnaires : Hyacinthe est mort !

Deux habiles filous. — Le jeune Eugène Laonnec, âge de quatorze ans, garçon pharmacien chez M. Varin, place des Petits-Pères était envoyé, dans l'après-midi d'hier, par son patron, au bureau de poste de la rue Jean-Jacques-Rousseau pour toucher un mandat de 250 fr.

Après avoir recouvré cette somme, le jeune garçon se mit en devoir de rentrer rapidement chez son patron. Il avait placé les cinq billets de 50 francs qui lui avaient été remis par l'employé des postes dans la bavette de son tablier, et, tout en cheminant, il les pressait avec la main droite sur sa poitrine, afin qu'ils ne glissassent pas.

A la sortie du bureau, le jeune Laonnec avait été vu serrant les billets sous son tablier, par deux individus très correctement vêtus qui lui emboitèrent aussitôt le pas.

Au moment où le petit garçon pharmacien s'engageait dans la rue Paul Lelong, un de ces individus, sans que son attention fût éveillée, lui dénoua par derrière les cordons de son tablier. Dans le mouvement qu'il fit quelques pas plus loin pour en rattacher les cordons, le jeune Laonnec retira sa main de sa poitrine, et les précieux billets tombèrent sur le trottoir sans qu'il s'en aperçut.

Prestement l'un des individus les ramassa, les empocha et continua très tranquillement son chemin en compagnie de son compère.

Ce ne fut que quelques mètres plus loin que l'enfant s'aperçut de la perte de ses 250 fr.

Il se retourna aussitôt, interrogeant du regard les personnes qui le suivaient, et, s'adressant précisément à un des deux compères, il lui demanda s'il n'avait pas ramassé quelque chose à terre.

— Non, lui dit cet individu, mais ce monsieur que tu vois là-bas vient de trouver des billets de banque sur le trottoir. Cours après, c'est lui qui a ton argent.

Et, ce disant, le filou montrait à l'enfant un monsieur qui venait de passer sur l'autre trottoir et qui marchait très rapidement.

Le jeune Laonnec courut après lui et lui réclama les billets qu'il venait de perdre.

Le monsieur resta interdit. Il eut beau affirmer qu'il n'avait rien trouvé, le petit garçon pharmacien, se croyant sûr de son fait, réclama son argent avec une insistance telle qu'un rassemblement hostile au monsieur se forma aussitôt, et que les gardiens de la paix ne tardèrent pas à intervenir.

Malgré ses protestations d'innocence, le monsieur fut conduit devant M. Rolly de Balnègre, commissaire de police, qui le fit fouiller. Il fut trouvé porteur d'une somme de 10,000 fr. en dix billets de mille francs.

Malgré les accusations énergiques du gamin, ce monsieur, qui est commis-rédacteur dans un ministère et qui venait de toucher cette somme à la Banque de France, a été remis en liberté, comme bien on pense.

Les deux habiles filous courent encore.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

(De nos correspondants particuliers et par FIL SPÉCIAL)

L'œuvre de l'hôpital libre à Paris

Paris, 10 mai. — Hier, dans la chapelle du boulevard des Invalides, Mgr Mermillod, évêque de Lausanne et de Genève, a présidé la réunion générale annuelle de l'Œuvre de l'Hôpital libre. Le comte Pierre de Kergolay a présenté le rapport sur la situation actuelle, que Mgr d'Hulst, a éloquemment développée.

La duchesse d'Estissac, présidente de l'Œuvre, était entourée des dames du bureau et du conseil; la charitable assistance était fort nombreuse.

Cette institution fonctionne depuis huit ans, fondée par l'Institut catholique, rue Chanudet, dans le quatorzième arrondissement, et est desservie par les Sœurs de St-Vincent-de-Paul.

Avec la duchesse d'Estissac, l'œuvre compte parmi ses plus actives patronesses la comtesse d'Hulst, la marquise de Virieu.

S. G. Mgr Mermillod, a fait une conférence en faveur de l'entretien de l'hôpital Saint-Joseph.

Dans l'assistance, on a remarqué Mgr Richard, archevêque de Paris; Mgr d'Hulst, recteur de l'Institut catholique ; MM. Chesnelong, le duc de Broglie, de Ravignan, le prince de Leon, le comte de Mun et tout le corps professoral de l'Institut catholique.

La Hongrie et l'Exposition universelle de 1889

Pesth, 9 mai. — La *Revue d'Orient* publie, sous la signature du comte Eugène Zichy, un article pour inviter le gouvernement hongrois à prendre part à l'exposition de 1889.

Il se base sur ce fait que les intentions pacifiques de la France ne sont pas douteuses et que la date de 1889 a été fixée sans arrière pensée de glorifier les souvenirs sanglants de la révolution, mais pour offrir aux peuples civilisés un champ propice pour rivaliser en vue du bien général.

M. Tisza répondra probablement à la fin de la semaine à l'interpellation de M. Helfey, demandant si le gouvernement hongrois a pris une décision au sujet de sa participation à l'exposition.

L'Exposition des œuvres du peintre Millet.

Paris, 10 mai. — Hier, a eu lieu à l'école des Beaux-Arts, l'inauguration de l'exposition des œuvres du peintre Millet.

Vers trois heures, le Président de la République est arrivé au palais du quai Malaquais, où il a été reçu par MM. Guillaume, Bonna et Vuillefroy. M. Grévy s'est longuement arrêté devant plusieurs toiles offertes à l'admiration du public.

Un suicide au canon

Metz, 10 mai.— Quand on prend du canon, on n'en saurait trop prendre. C'est ce qu'a pensé le sergent major Fiedwebel Lobsien du 30e régiment d'artillerie.

Résolu d'en finir avec la vie, il n'a pas voulu demander le moyen d'en sortir à une autre arme que celle dont il avait le maniement habituel.

Il s'est retiré hier dans les hangars de la caserne du roi Jean, a chargé à mitraille une pièce de campagne, s'y est attaché et y a mis le feu.

Une explosion formidable a retenti aussitôt, jetant l'émoi dans tout le quartier. On a vite reconnu la cause de cet épouvantable bruit. Le corps du malheureux artilleur avait été littéralement mis en lambeaux.

En Birmanie. — Nouveaux troubles. — Un poste anglais attaqué par les Dacoïts

Londres, 10 mai. — On a reçu des détails complets sur le combat dans lequel le capitaine anglais A.W.Rendle, a été tué.

Ces informations donnent à entendre que des troubles sérieux ont de nouveau éclaté dans le district de Sidotia, où la tranquillité la plus complète régnait depuis quelque temps.

Le 30 avril, le poste de Sidotia fut attaqué par un nombreux corps de Dacoïts. La garnison anglaise fit une sortie dans laquelle le capitaine A.-W. Rendle fut tué à la tête de ses soldats.

Le combat a duré trois heures. Les Dacoïts furent enfin repoussés après avoir laissé dix des leurs sur le terrain.

Le 2 et le 4 mai, les insurgés renouvelèrent l'attaque contre le poste de Sidotia, mais dans les deux occasions, il furent repoussés par la garnison anglaise.

Des renforts ont été envoyés à Sidotia de Pilangan et de Salem.

Voir, à la 1re page, les dépêches et la dernière heure.

GRAND CIRQUE PLÈGE (Hippodrome Roubaisien). — Aujourd'hui, à 8 heures du soir, spectacle splendide. — Nouveaux exercices équestres, gymnastiques et acrobatiques, auxquels toute la troupe prendra part. — Pour la première fois : GRANDE CHASSE LOUIS XV, pantomime équestre en 7 tableaux, avec sauts d'obstacles, courses de haies, cascades, etc. Mise en scène par M. Plège, costumes d'après gravures authentiques confectionnés sous la direction de Mme Plège. — Deux grands ballets, réglés par Mme Gnecco, musique spéciale, avec accompagnement de trompes de chasse, arrangée par M. Scherer, chef d'orchestre. — Les Gladiateurs Romains, combat réglé par Mme Gnecco, 1re danseuse, par le corps de ballet. — Les Papillons noir et blanc. — Mlle Marthe, écuyère. — La jolie charmeuse de pigeons. — M. Tomasso, royal jockey. — M. Georges Perks, jongleur-équilibriste. — Mlle Georgina Aix, l'enfant prodige. — Les Bourbonnel. — Dimanches et jeudis, à 3 h. 1/2 de l'après-midi, brillantes représentations, mêmes exercices que celles du soir, qui seront terminés par la Chasse Louis XV

Prix des places : Loges, 4 fr. — Fauteuils, 3 fr. — Pourtour, 2 fr. — Première galerie, 1 fr. 25 — Deuxième galeries, 60 centimes.

Maison A. BOUTRY

36, rue de l'Espérance, Roubaix

ENTREPRISE DE TRAVAUX PUBLICS ET PARTICULIERS

Spécialement : **Pavages, Sables et Graviers**

FOURNITURE ET POSE DE VOIES FERRÉES

Couvertures, zinguerie et plomberie

Réparations en tous genres.

Grande célérité 14247 27136

BERNARD *dentiste*

MÉDAILLE D'OR

77, rue Nationale, LILLE 12067

A. Pajot et Ch. Lefebvre

69 bis, rue Nationale, 69 bis — *Coin de la r. de l'Hôpital-Mil.* — LILLE | 3, rue de la Gare, 6 — *près de la Grande-Place* — ROUBAIX

CONVERSION SANS FRAIS des Obligations de la ville d'Anvers

Renseignements gratuits. 11626

LE MASSON *Dentiste* Expert

Dents et Dentiers perfectionnés

Rue de l'Espérance, 6, Roubaix

La consommation des bons médicaments augmente toujours, alors qu'une foule d'autres disparaissent; c'est ce qui arrive pour le **Sirop de Raifort iodé de Grimault et Ce** qui vient d'être adopté par la Commission officielle du Codex comme une grande amélioration du sirop antiscorbutique; pour les jeunes enfants privés d'appétit, pâles, délicats, lymphatiques, sujets aux éruptions de la tête, de la peau et du visage, à l'inflammation des glandes du cou, c'est un médicament héroïque.

ADRESSES COMMERCIALES

de Roubaix-Tourcoing

Mercerie, Lingerie, Chapellerie et divers

LE « JOURNAL DE ROUBAIX » PUBLIE RÉGULIÈREMENT, DANS SA GRANDE ET DANS SA PETITE ÉDITION, LES ADRESSES DES PRINCIPAUX FOURNISSEURS D'ARTICLES POUR MERCERIE, LINGERIE, CHAPELLERIE, ETC.

Mercerie en gros. *A la Navette d'or*, rue du Vieil-Abreuvoir, 7, Roubaix. **Fournier-Chius.** Articles recommandés : brosserie, cravates, foulards, corsets, rubans de soie, cotons et laines à tricoter. Bijouterie deuil et doublé. Dépôt de gilets de chasse de Santerre. 513

Fabrique de chapeaux de feutre et soie. **Pierre Segard**, 40, rue Saint-Pierre, angle de la rue de l'Ermitage, Roubaix. 517

Photographie Elkan, rue Pellart, 74, Roubaix. Portraits emaillés en tous genres. Spécialité de grands portraits au charbon. Photo-peinture, photominiature. Grands portraits peints à l'huile depuis 30 fr. 519

Lemay, changeur, 55, rue des Champs, Roubaix. Achat et vente au comptant des obligations aux bourses de Paris, Lille, Bruxelles, Anvers. Seule maison de change ne traitant pas les opérations par spéculation, de jeu, c'est-à-dire le terme, et où les clients trouvent toutes les listes de Bruxelles, d'Anvers, etc., tirages parus à ce jour ou tirages nouveaux. Bureaux ouverts de 8 heures matin à 7 heures soir. Dimanches et fêtes exceptés. 520

Papiers et Sacs. — **Monteus-Deschauwer**, 127, rue Daubenton, Roubaix. — Papiers en tous genres. 521

Delgrange-Belpaime, *ébéniste*, rue Saint-Joseph, 72 bis, Roubaix (près l'église des Pères). — Fabrique et magasin de meubles en tous genres, ouvrage garanti. Réparations de meubles soignées. 525

François Delombaerde, *horticulteur à Mouveaux*. Arrangement et entretien de jardins et parcs par abonnements ou à la journée. Taille d'arbres, fauchage et entretien des pelouses. Arbres et plantes de toutes espèces. Fleurs coupées, bouquets et couronnes en tous genres. Dépôt de terre de Bruyères et de Purcet de bonne provenance. Il suffit d'écrire pour être servi de suite. 527

ZURICH, compagnie d'assurances contre les accidents. Polices individuelles contre les accidents de toute nature et collectives avec garantie de la responsabilité des patrons. La Compagnie Zurick a pris part au reglement de la catastrophe du 5 novembre 1883, et elle a indemnisé les victimes de l'explosion du 15 décembre 1884. Elle règle annuellement, à Roubaix, près de 300 sinistres. — Direction particulière **M. L. Duthoit**, 17, rue Saint-Vincent-de-Paul. 5

Paul Honoré, *rue des Fabricants*, 28. Glaces pour devantures de magasins. Miroiterie en gros. Encadrements. Entreprise de travaux de peinture et vitrerie. — ASSURANCE contre le bris des glaces. 534

Le Directeur-Gérant : ALFRED REBOUX.

Roubaix. — Imp. ALFRED REBOUX, r. Neuve, 17